



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 29 mars 2021

Projet de Réserve Naturelle Nationale dans le secteur de la Bassée Aube-Marne - Point d'avancement -

Le préfet de l'Aube a réuni ce vendredi 26 mars, à Nogent-sur-Seine, les élus et les acteurs concernés par le projet de création de la réserve naturelle nationale de la Bassée auboise et marnaise.

Les réserves naturelles, qui constituent un des outils de préservation de l'environnement et de la biodiversité, témoignent de la richesse écologique d'un territoire et permettent la mise en œuvre de mesures de protection à long terme de ces espaces.

A l'issue de la réunion, au cours de laquelle a été présentée l'économie générale du dossier d'avant-projet, le souhait partagé des élus et des acteurs est de faire de cette future réserve naturelle nationale un outil au service du territoire conciliant la préservation du patrimoine naturel et le maintien des différentes activités.

Un patrimoine naturel exceptionnel

Situé au cœur de la plus vaste plaine inondable du bassin versant de la Seine, le périmètre du projet de réserve naturelle nationale s'étend sur près de 2500 ha le long de la Seine, entre Nogent-sur-Seine et Marcilly-sur-Seine.

Ce territoire exceptionnel est reconnu pour les habitats et espèces remarquables de milieux humide qu'il abrite. Il héberge notamment des boisements alluviaux de grande qualité écologique, tels que l'Ormaie-frênaie à vigne sauvage, et des milieux ouverts et humides, qui accueillent de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines, comme l'ail anguleux ou le râle des genêts, sont fortement menacées et protégées sur le territoire national ou régional.

Outre sa valeur biologique, ce territoire joue un rôle capital en tant qu'écosystème humide, offrant de nombreux services écosystémiques, notamment d'épuration ou d'approvisionnement en eau. Les activités qui s'y exercent ont un rôle essentiel à jouer pour la préservation et la valorisation de cet écosystème.

Contact presse

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Mission communication :
Mél : communication.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Service Eau, Biodiversité, Paysages
Mél : karine.pruNEra@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 03 51 37 60 31

DREAL Grand Est
1 boulevard Jules Guesde - BP 377
10025 TROYES Cedex
<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/>

 @prefetaube
 @Prefet_10

Le projet de création d'une réserve naturelle nationale s'inscrit dans la nouvelle stratégie nationale en faveur des aires protégées, qui vise à atteindre 10 % du territoire national en protection forte.

Un avant-projet co-construit avec les acteurs du territoire

Dans l'objectif de préserver cette richesse exceptionnelle, la réflexion en vue de la création d'une réserve naturelle nationale a été engagée à partir de 2013. Le territoire du projet de réserve est le siège de nombreuses activités humaines (agriculture, sylviculture, chasse, pêche...), qui ont contribué à façonner cet écosystème remarquable.

Soucieux d'impliquer le plus en amont possible les différents acteurs du territoire afin d'en partager les enjeux, l'État a institué un comité de pilotage du projet le 18 Juin 2018.

Plus de deux ans de travail intensif, mêlant ateliers thématiques, entretiens collectifs et individuels, visites de terrain, ont été nécessaires pour aboutir, dans une démarche partagée, à l'élaboration du dossier d'avant-projet de création de la réserve.

Ce dossier d'avant-projet sera transmis au Comité National du Patrimoine Naturel qui émettra un avis sur la valeur scientifique du projet ainsi que l'adéquation de la réglementation qu'il propose au regard des objectifs de préservation du site.

Selon la teneur de cet avis, l'avant-projet devra être ou non complété. Puis le processus de création se poursuivra donnant notamment lieu à la tenue d'une enquête publique qui permettra à chacun de s'exprimer.

L'aboutissement du processus réglementaire permet d'envisager, à ce stade, la création de la réserve en 2022/2023. Suivront la mise en place de la structure de gestion de cet espace et l'élaboration de son plan de gestion.

Le territoire bénéficiera, à l'issue de la création de cet espace protégé, de financements de l'Etat pour sa gestion.



Portion de Seine au sein du périmètre du projet de RNN de la Bassée Aube-Marne